

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	17 + 1
Date de la convocation :	14.02.2024
Date d'affichage :	14.02.2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de Février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

17 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. PACCOU - J. TYBOU - G. DUBOIS

3 Absents ayant donné pouvoir : P. JOURDAIN à P. VANDEN DORPE

0 Excusés :

Madame Nathalie GUISLAIN a été désignée comme secrétaire de séance.

2024-03 : Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour l'exercice 2023 avant le vote du budget

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 prévoit la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2023

Etat annuel des indemnités perçues en 2023 par les conseillers municipaux avant le vote du budget primitif

Nom - Prénom	Fonction	Période	Brut	Charges patronales	Coût total
ALLIOT Pascale	Adjointe au Maire	Janvier à décembre 2022	8322.30	349.50	8671.80
BASECQ Ludovic	Adjoint au Maire	Janvier à décembre 2022	8322.30	349.50	8671.80
DUBOIS Xavier	Conseiller Municipal Délégué	Janvier à décembre 2022	3066.12	128.76	3194.88
GUISLAIN Nathalie	Adjointe au Maire	Janvier à décembre 2022	8322.30	349.50	8671.80
HUTCHINSON Yvan	Maire	Janvier à décembre 2022	21 560.22	7983.50	29543.72
MARQUE Arnaud	Adjoint au Maire	Janvier à décembre 2022	8322.30	349.50	8671.80
VANDEN DORPE Pascal	Adjoint au Maire	Janvier à décembre 2022	8322.30	349.50	8671.80
TOTAUX			66237.84	9859.76	76097.60

Communication est faite au Conseil Municipal

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 21 Février 2024,

Affiché le 23 Février 2024

Transmis au contrôle de légalité le 23 Février 2024,

**Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**

**La Secrétaire de Séance
Nathalie GUISLAIN**

